

Mémorial

du



Memorial

des

Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Jeudi, le 3 octobre 1946.

N° 44

Donnerstag, den 3. Oktober 1946.

Arrêté grand-ducal du 24 août 1946, portant nouvelle fixation de l'indemnité revenant aux médecins et sages-femmes pour chaque déclaration de maladie épidémique.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Revu l'arrêté grand-ducal du 22 juin 1902, concernant la déclaration des maladies contagieuses ;
Vu la loi du 10 juillet 1901, sur l'exercice de l'art de guérir ;

Revu l'arrêté du 21 février 1928, portant nouvelle fixation de l'indemnité revenant aux médecins et sages-femmes pour chaque déclaration de maladie épidémique ;

Vu l'article 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Santé Publique et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'indemnité revenant aux médecins et sages-femmes pour chaque déclaration de maladie épidémique est fixée à 10.— francs, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1945.

Art. 2. Notre Ministre de la Santé Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera *inséré au Mémorial*.

Luxembourg, le 24 août 1946.

Charlotte.

Le Ministre de la Santé Publique,
D. Urbany.

Arrêté grand-ducal du 1^{er} octobre 1946 concernant l'heure légale.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la loi du 10 mai 1904, concernant l'unification de l'heure dans le Grand-Duché ;

Vu la loi du 27 avril 1917, concernant l'unification de l'heure légale de la saison d'été ;

Vu Notre arrêté du 15 mai 1946, concernant l'heure légale ;

Vu l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1866, sur l'organisation du Conseil d'Etat, et considérant qu'il y a urgence ;

Après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Par dérogation à Notre arrêté du 15 mai 1946, l'heure légale dans le Grand-Duché sera de nouveau l'heure temps moyen du 15° méridien est de Greenwich.

Dans la nuit du 6 au 7 octobre 1946, à 3 heures, l'heure sera retardée de 60 minutes.

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1946.

Charlotte.

Pour le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
Le Ministre des Affaires Etrangères,
Jos. Bech.

Arrêté grand-ducal du 18 septembre 1946, portant réglementation des conditions d'admission et de stage des agents de l'Administration des Ponts et Chaussées, prenant date à une époque antérieure à l'année scolaire 1944/45 etc.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 1^{er} de la loi du 14 juillet 1932 modifiant et complétant la loi du 8 mai 1872 sur les droits et devoirs des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'art. 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 4 décembre 1945, portant réglementation des conditions d'admission et de stage des agents de l'Administration des Ponts et Chaussées ;

Vu l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux publics et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Pour les candidats à l'emploi de conducteur de l'Administration des Ponts et Chaussées qui sont porteurs du diplôme de fin d'études requis par l'art. 2, lit. b de l'arrêté grand-ducal du 4 décembre 1945, portant réglementation des conditions d'admission et de stage des agents de l'Administration des Ponts et Chaussées, prenant date à une époque antérieure à l'année scolaire 1944/45, le point de départ du stage légal est fixé au premier mai 1945, pour autant que ces candidats se sont classés en rang utile au concours d'avant-stage de 1945.

Art. 2. Pour les candidats-conducteurs admis au stage à la suite de leur classement à l'une des sessions de 1945 la durée normale du stage pourra être réduite, sans qu'elle puisse cependant être inférieure à

18 mois pour les candidats qui sont porteurs d'un diplôme de fin d'études de 1940 ou d'une date antérieure,

2 années pour les candidats qui sont porteurs d'un diplôme de fin d'études prenant date en 1941 ou 1942.

Art. 3. Notre Ministre des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Mémorial*.

Château de Fischbach, le 18 septembre 1946.

Charlotte.

Le Ministre des Travaux publics,

V. Bodson.

Arrêté grand-ducal du 18 septembre 1946 abrogeant les dispositions de l'arrêté grand-ducal du 12 juillet 1945 soumettant à une autorisation préalable du Ministre des Transports l'achat, la vente, la donation et tout autre transfert de propriété de véhicules industriels et de motocyclettes.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la loi du 27 février 1946 concernant l'abrogation des lois de compétence de 1938 et 1939 et l'octroi de nouveaux pouvoirs spéciaux au Gouvernement ;

Vu l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 12 juillet 1945 portant réglementation du commerce et de la circulation des véhicules à moteur ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Transports et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Par dérogation à l'art. 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 12 juillet 1945 précité l'achat, la vente, la donation et tout autre transfert de propriété de véhicules industriels et de motocyclettes ne sont plus soumis à une autorisation préalable du Ministre des Transports.

Art. 2. Notre Ministre des Transports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Mémorial*.

Château de Fischbach, le 18 septembre 1946.

Charlotte.

Les Membres du Gouvernement,

Jos. Bech, N. Margue,

V. Bodson, Eug. Schaus,

Dom. Urbany, L. Schaus.

Arrêté du 30 août 1946, portant Institution de commissions d'examen pour les examens de fin d'apprentissage dans les métiers de l'Industrie et le Commerce.

Le Ministre du Travail, de la Prévoyance sociale et des Mines,

Vu la loi du 5 janvier 1929 sur l'apprentissage ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 portant révision de la loi du 5 janvier 1929 ;

Vu les propositions de la Chambre de Commerce et de la Chambre de Travail ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Sont nommés membres des commissions instituées pour l'examen de fin d'apprentissage :

Commissions des : a) *ajusteurs* :

1° Président : Monsieur *Ripp* Marcel, technicien, Hadir, Differdange ;

Membres : MM. *Palgen* Marcel, chef de l'atelier des apprentis, Arbed, division de Belval, Esch/Alz. ;
Back J.-P., Dudelange, rue de l'hôpital, 30 ;

2° Président : Monsieur *Thorn* Edouard, chef des ateliers Chemins de fer Luxembourgeois, Luxembourg ;

Membres : MM. *Hamper* Nicolas, chef d'atelier de l'école minière et métallurgique de Rodange, Rodange ;

Schmit Mathias, Weimerskirch, rue Schetzel, 108 ;

3° Président ; Monsieur *Wagner* Eugène, ingénieur, Arbed, division d'Esch, Esch/Alzette ;

Membres: MM. *Lucius* J.-P. chef-contremaître, Hadir, Differdange ;
Zuang François, atelier des apprentis, Luxembourg-Gare.

b) *tourneurs* :

Président: Monsieur *Paquet* Raymond, ingénieur, S.A. des Anciens Etablissements Paul Wurth, Luxembourg ;

Membres: MM. *Theisen* Jean-François, ingénieur, Fonderie Duchscher & Cie., Wecker, demeurant à Luxembourg, rue Bel'air, 10 ;

Differding Jean, Dudelange, rue de Burange.

Asseseurs : MM. *Hermes* Nicolas, Arbed, division de Belval, Esch/Alzette ;

Weiwiers François, atelier des apprentis, Chemins de Fer Luxembourgeois, Luxbg.

c) *forgerons, soudeurs, serruriers de construction, tourneurs de cylindres et dessinateurs* :

Président : Monsieur *Marnach* Jean, ingénieur diplômé, premier adjoint du service électro-mécanique, Arbed division de Dudelange, Dudelange.

Membres : MM. *Frank* Joseph, Arbed, division de Dommeldange, Dommeldange ;
Baustert Jos., Forgeron, Usine Belval, Sanem.

Asseseurs : MM. *Ries* Eugène, chef-calibreur, Arbed, division de Schifflange, Esch/Alzette ;
Weyer Mathias, fonderie Duchscher & Cie, Wecker.

d) *électriciens et bobineurs* :

Président : Monsieur *Schmit* Jean, ingénieur, Arbed, division de Dommeldange, Dommeldange.

Membres : MM. *Dæmer* C., contremaître-électricien, Minière et Métallurgique de Rodange, Rodange ;
Mannes Nicolas, Maison du Peuple, Esch/Alzette.

Asseseur : Monsieur *Wagner* Henri, contremaître-électricien, Arbed, division d'Esch, Esch/Alz.

e) *mouleurs, modeleurs et menuisiers* :

Président : Monsieur *Boisseaux* Antoine, ingénieur, chef de fabrication Arbed, division de Dudelange, Dudelange.

Membres : MM. *Kohn* Paul, chef de fonderie, S.A. des Anciens Etablissements Paul Wurth, Luxbg. ;
Bertolini Victor, Dudelange, rue de Burange, 87.

Asseseur: Monsieur *Eischen* Nicolas, instructeur à l'Institut Emile Metz, Dommeldange.

f) *cuisiniers* :

Président : Monsieur *Cravat Paul*, Luxembourg, rue Notre Dame, 17.

Membres : MM. *Franck Félix*, Luxembourg, avenue de la Gare ;
Faber Nicolas, Gasperich, rue Christophe Colomb, 3.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* ; un extrait en sera transmis à chacun des intéressés pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 30 août 1946.

Le Ministre du Travail de la Prévoyance sociale et des Mines,
P. Krier.

Arrêté ministériel du 14 septembre 1946 portant institution d'une commission ayant à juger les appareils projecteurs ou cinématographiques destinés à servir d'instruments didactiques dans l'enseignement.

Le Ministre de l'Education Nationale,

Vu l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945 portant création d'un office pour le film scolaire ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Il est institué une commission chargée d'examiner les appareils pour la projection de diapositives ainsi que les appareils de projection cinématographiques pour films muets au point de vue mécanique, électrique et optique. La commission dressera une liste des types d'appareils autorisés dans l'enseignement. Cette liste sera publiée au *Courrier des Ecoles*.

Art. 2. Aucun appareil ne pourra être vendu à une école publique ou à un établissement d'enseignement d'Etat s'il n'est pas rigoureusement conforme au modèle de série déposé et agréé.

Art. 3. Sont nommés membres de la commission :

1° M. Marcel *Franziskus*, Préposé à l'Office pour le film scolaire à Luxembourg,

2° M. Mathias *Wagner*, Professeur au Lycée classique de Diekirch,

3° M. Camille *Dieschbourg*, Professeur à l'Ecole d'Artisans à Luxembourg.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* et au *Courrier des Ecoles*. Copie en sera donnée aux membres de la Commission pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 14 septembre 1946.

Le Ministre de l'Education Nationale,
N. Margue.

Arrêté ministériel du 18 septembre 1946, ayant pour objet de compléter le Comité du Patronage de l'Oeuvre des Pupilles de la Nation.

Le Ministre de l'Education Nationale,

Vu l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945 portant création de l'Oeuvre des Pupilles de la Nation ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 avril 1946 portant nomination des membres du Comité de Patronage de l'Oeuvre des Pupilles de la Nation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le Comité de Patronage de l'Oeuvre des Pupilles de la Nation est complété par les membres suivants :

MM. Paul *Faber*, Président de la Cour Supérieure de Justice à Luxembourg ;

Jean-Pierre *Erpelding*, professeur à l'Athénée de Luxembourg ;

Gustave *Selm*, professeur au Lycée classique d'Echternach ;

l'Abbé Frédéric *Rasqué*, professeur au Lycée de garçons de Luxembourg.

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*. Copie en sera adressée à Monsieur le Président du Comité Directeur de l'Oeuvre des Pupilles de la Nation pour information, et aux membres du Comité de Patronage désignés ci-dessus, pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 18 septembre 1946.

Le Ministre de l'Education Nationale,
N. Margue.

Avis. — Magistrature. — Par arrêté grand-ducal du 24 août 1946, le rang de juge au tribunal d'arrondissement a été conféré à M. Joseph *Foog*, substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg, avec effet à partir du 27 mai 1946. — 4 septembre 1946.

Avis. — Parquets. — Par arrêté grand-ducal du 24 août 1946, M. Nicolas *Entringer*, secrétaire-adjoint du Parquet général à Luxembourg, a été nommé secrétaire-adjoint du Parquet du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du même jour, M. Alphonse *Kremmer*, commis au Parquet général à Luxembourg, a été nommé secrétaire-adjoint du même parquet.

Par arrêté grand-ducal du même jour, M. René *Hennes*, commis au parquet général à Luxembourg, a été nommé secrétaire-adjoint du même parquet.

Par arrêté grand-ducal du même jour, M. Joseph *Stoos*, commis au parquet général à Luxembourg, a été nommé secrétaire-adjoint du même parquet.

Par arrêté grand-ducal du même jour, M. François *Hildgen*, commis au parquet général à Luxembourg, a été nommé secrétaire-adjoint du même parquet. — 4 septembre 1946.

Avis. — Tribunal spécial de Diekirch pour la répression des crimes et délits contre la sureté extérieure de l'Etat et contre la sécurité des armées alliées sur le territoire du Grand-Duché. — Par arrêté ministériel du 9 septembre 1946 ont été nommés assesseurs laïques auprès de ce tribunal :

MM. *Even* Michel, préposé à la caisse de maladie et d'invalidité, demeurant à Diekirch ;
Hirtziger Nicolas, secrétaire du commissaire de district, demeurant à Diekirch ;
Kies Jean-Pierre, secrétaire de la maison de santé, demeurant à Ettelbruck ;
Schaffner Michel, facteur des Postes, demeurant à Echternach ;
Schiltz Pierre, directeur de l'abattoir, demeurant à Ettelbruck ;
Servais Emmanuel, employé, chef de l'Union à Echternach ;
Weyer Antoine, vérificateur de l'Enregistrement, demeurant à Diekirch.

Par le même arrêté ont été nommés assesseurs laïques suppléants à ce tribunal :

MM. *Croisé* Michel, agent général d'assurances, demeurant à Diekirch ;
Decker Paul, médecin-dentiste, demeurant à Diekirch ;
Erasmey Jacques, sculpteur sur bois, demeurant à Diekirch ;
Giver Emile, marbrier, demeurant à Echternach ;
Meyer Jean, menuisier, demeurant à Echternach ;
Nicolay Jean, directeur de l'Ecole agricole, demeurant à Ettelbruck ;
Schoug Jean, forgeron, demeurant à Ettelbruck, président de l'Union. — 11 septembre 1946.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 24 juin 1946 le conseil communal de *Sanem* a édicté un règlement sur la circulation dans la section de Belvaux. — Le dit règlement a été dûment approuvé et publié. — 11 septembre 1946.

Avis. — Règlement communal. — En sa séance du 29 mars 1946, le conseil communal de *Hobscheid* a modifié le règlement sur les taxes d'eau à percevoir sur les abonnés de la conduite d'eau dans cette commune.

Le dit règlement a été dûment publié et approuvé. — 12 septembre 1946.

En sa séance du 7 mai 1946, le conseil communal de *Weiswampach* a modifié le règlement sur les taxes d'eau et les taxes de location des compteurs d'eau.

Le dit règlement a été dûment publié et approuvé. — 16 septembre 1946.

Avis. — Règlements communaux. — En séance du 4 septembre 1946, le conseil communal de *Mompach* a édicté un règlement sur le ban de vendange dans cette commune.

Le dit règlement a été dûment publié. — 13 septembre 1946.

En séance du 23 avril 1946, le conseil communal d'*Echternach* a modifié le règlement sur les taxes d'eau.

Le dit règlement a été dûment publié et approuvé. — 12 septembre 1946.

En séance du 29 août 1946, le conseil communal de *Mertert* a édicté un règlement sur le ban de vendange dans cette commune.

Le dit règlement a été dûment publié. — 21 septembre 1946.

En séance du 12 septembre 1946, le conseil communal de *Grevenmacher* a édicté un règlement sur le ban de vendange dans cette commune.

Le dit règlement a été dûment publié. — 21 septembre 1946.

En séance du 10 septembre 1946, le conseil communal de *Manternach* a édicté un règlement sur le ban de vendange dans cette commune.

Le dit règlement a été dûment publié. 21 septembre 1946.

Avis. — Administrations communales. — Par arrêté grand-ducal en date du 18 septembre 1946, Monsieur *Adolphe Wagner*, cultivateur à *Berg*, a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de *Berg*. — 20 septembre 1946.

Par arrêté ministériel en date du 6 septembre 1946, MM. *Joseph Watgen*, menuisier, à *Colmar*, et *Nicolas Sinner*, cultivateur, à *Berg*, ont été nommés aux fonctions d'échevins de la commune de *Berg*. — 20 septembre 1946.

Par arrêté grand-ducal en date du 18 septembre 1946, Monsieur *Reuter Georges*, avocat-avoué, demeurant à *Luxembourg*, a été nommé aux fonctions d'échevin de la ville de *Luxembourg*. — 20 septembre 1946.

Avis. — Règlements communaux. — En séance du 18 juillet 1946 le conseil communal de *Saeul* a édicté un règlement sur les jeux et amusements publics à organiser dans cette commune. — Le dit règlement a été dûment approuvé et publié. — 25 septembre 1946.

En séance du 15 août 1946 le conseil communal de *Heiderscheid* a édicté un règlement sur les jeux et amusements publics à organiser dans cette commune. — Le dit règlement a été dûment approuvé et publié. — 25 septembre 1946.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 26 mars 1946, le conseil communal de *Leudelange* a pris une délibération, portant fixation des taxes à percevoir sur les jeux et amusements publics à organiser dans cette commune.

La dite délibération a été dûment approuvée et publiée. — 24 septembre 1946.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 18 mai 1946, le conseil communal de *Kayl* a pris une délibération, portant nouvelle fixation des taxes à percevoir sur les jeux et amusements publics à organiser dans cette commune.

La dite délibération a été dûment approuvée et publiée. — 26 septembre 1946.

Avis. — Eaux et Forêts. — Par arrêté grand-ducal en date du 18 septembre 1946, Monsieur René *Schwickert*, garde général à Diekirch, a été déplacé en la même qualité à Grevenmacher et Monsieur Ernest *Graas*, garde général au service de l'aménagement des bois administrés, a été nommé garde général à Mersch. — 21 septembre 1946.

Avis. — Assurance-maladie. — Par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail, de la Prévoyance sociale et des Mines en date du 12 septembre 1946, MM. *Lammers Pierre*, Esch-sur-Alzette et *Grandjean Nicolas*, Schiffflange, sont nommés, en sus des délégués-assurés actuellement en fonction, membres du comité-directeur de la caisse patronale de maladie *Arbed-Usines*, Esch-sur-Alzette, pour la période transitoire. — 12 septembre 1946.

Avis. — Assurance-maladie. — Par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail, de la Prévoyance sociale et des Mines en date du 12 septembre 1946, les modifications suivantes apportées à l'article 5 des statuts de la caisse patronale de maladie Idéal, Tannerie de Wiltz par décision du comité-directeur en sa séance du 2 août 1946, prise conformément à l'art. 6 de l'arrêté ministériel du 8 décembre 1944 concernant la réglementation du service d'ordre intérieur des caisses de maladie, ont été approuvées.

Texte des modifications :

1° § 5 A b 1 : L'alinéa 1^{er} est biffé.

2° § 5 A b 1 dernière partie : La caisse accorde à ses assurés une subvention de 100 francs par dent remplacée.

3° § 5 C b 1 dernière phrase : La caisse accorde aux membres de famille de ses assurés une subvention de 100 francs par dent remplacée.

Les présentes modifications entrent en vigueur le 1^{er} juillet 1946 et seront appliquées jusqu'à décision contraire du comité-directeur resp. de l'assemblée générale. — 12 septembre 1946.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en pharmacie se réunira en session ordinaire du 7 au 15 octobre 1946 dans une des salles du Lycée de garçons de Luxembourg-Limpertsberg, à l'effet de procéder à l'examen de M. Marcel *Molitor* de Luxembourg, récipiendaire pour la candidature en pharmacie; de MM. André *Altman* de Diekirch, Joseph *Claude* d'Esch-sur-Alzette et de Melle Suzanne *Thilges* de Dudelange, récipiendaires pour le grade de pharmacien.

L'examen écrit aura lieu pour tous les récipiendaires le lundi, 7 octobre, de 8,30 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. de relevée.

Les épreuves pratiques se feront : pour M. *Molitor* les 8, 9, 10 et 11 octobre, pour MM. *Altman*, *Claude* et Melle *Thilges* les 8, 9, 10, 11 et 12 octobre, chaque fois de 8,30 h. à 18 h.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Molitor* au lundi, 14 octobre, à 9 h. du matin; pour M. *Altman* au même jour, à 15 h.; pour M. *Claude* au mardi, 15 octobre, à 9 h. et pour Melle *Thilges* au même jour à 15 heures. — 13 septembre 1946.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en médecine se réunira en session ordinaire du 2 octobre au 27 novembre 1946 pour procéder à l'examen de:

MM. Gaston *Erpelding* de Zoug, Léon *Hoffmann* de Luxembourg, Emile *Quiring* d'Esch-sur-Alzette, récipiendaires pour la candidature en médecine; MM. François *Bichel* de Luxembourg, Nicolas *Birkel*

de Hoscheid, Melle Edmée *Engels* de Kayl, MM. Louis *Franck* de Differdange, Camille *Kiæs* de Luxembourg, Mme Henriette *Wenner-Mangen* d'Esch-sur-Alzette, MM. René *Wies* de Luxembourg et Jean *Wilgé* de Rodenbourg, récipiendaires pour le doctorat en médecine; MM. Henri *Clement* d'Ettelbruck, Alexandre *Gengler* de Kautenbach, Ferdinand *Hoffmann* de Rumelange, Jean *Infalt* d'Ettelbruck, Melle Milly *Kneip* de Wasserbillig et M. Raymond *Rabinger* de Luxembourg, récipiendaires pour le doctorat en chirurgie et le doctorat en accouchement.

L'examen écrit pour la candidature et le doctorat en médecine aura lieu au Laboratoire Bactériologique de l'Etat le mercredi, 2 octobre, de 9 à 12 h. et de 15 à 18 h.

Les épreuves orales pour la candidature en médecine auront lieu au Laboratoire Bactériologique de l'Etat: pour M. Erpelding le vendredi, 4 octobre, à 15 h.; pour M. *Hoffmann*, le même jour à 16,30 h.; pour M. *Quiring* le lundi, 7 octobre, à 15 h.

Les épreuves pratiques pour la candidature en médecine auront lieu au même Laboratoire pour MM. *Erpelding*, *Hoffmann* et *Quiring* le lundi, 7 octobre, à 16,30 h.

Les épreuves orales pour le doctorat en médecine auront lieu au Laboratoire Bactériologique de l'Etat pour M. *Bichel* le mercredi, 9 octobre, à 15 h.; pour M. *Birkel* le même jour à 16,30 h.; pour Melle *Engels* le vendredi, 11 octobre, à 15 h.; pour M. *Franck* le même jour, à 16,30 h.; pour M. *Kiæs* le lundi, 14 octobre, à 15 h.; pour Mme *Wenner-Mangen* le même jour, à 16,30 h.; pour M. *Wies* le mercredi, 16 octobre, à 15 h.; pour M. *Wilgé* le même jour, à 16,30 h.

Les épreuves pratiques pour le doctorat en médecine se feront aux Hospices civils de Pfaffenthal: pour MM. *Bichel*, *Birkel*, Melle *Engels* et M. *Franck* le vendredi, 18 octobre, et pour M. *Kiæs*, Mme *Wenner-Mangen*, MM. *Wies* et *Wilgé* le lundi, 21 octobre, chaque fois à 15 h.

L'examen écrit pour le doctorat en chirurgie aura lieu au Laboratoire Bactériologique de l'Etat le jeudi, 31 octobre, de 9 à 12 h. et de 15 à 18 h.

Les épreuves orales pour le doctorat en chirurgie auront lieu au dit Laboratoire: pour M. *Clement* le lundi, 4 novembre, à 15 h.; pour M. *Gengler* le même jour, à 16,30 h.; pour M. *Hoffmann* le mercredi, 6 novembre, à 15 h.; pour M. *Infalt* le même jour à 16,30 h.; pour Melle *Kneip* le vendredi, 8 novembre, à 15 h. et pour M. *Rabinger* le même jour, à 16,30 h.

Les épreuves pratiques pour le doctorat en chirurgie auront lieu aux Hospices Civils de Pfaffenthal: pour MM. *Clement*, *Gengler* et *Hoffmann* le lundi, 11 novembre, à 15 h.; pour M. *Infalt*, Melle *Kneip* et M. *Rabinger* le mercredi, 13 novembre, à 15 h.

L'examen écrit pour le doctorat en accouchement aura lieu au Laboratoire Bactériologique de l'Etat le vendredi, 15 novembre, de 14 à 18 heures.

Les épreuves orales pour le doctorat en accouchement auront lieu au dit Laboratoire: pour M. *Clement* le lundi, 18 novembre, à 15 h.; pour M. *Gengler* le même jour, à 16,30 h.; pour M. *Hoffmann* le mercredi, 20 novembre, à 15 h.; pour M. *Infalt* le même jour à 16,30 h.; pour Melle *Kneip* le vendredi, 22 novembre, à 15 h.; pour M. *Rabinger* le même jour, à 16,30 h.

Les épreuves pratiques pour le doctorat en accouchement se feront à la Maternité de l'Etat pour MM. *Clement*, *Gengler* et *Hoffmann* le lundi, 25 novembre, et pour M. *Infalt*, Melle *Kneip* et M. *Rabinger* le mercredi, 27 novembre, chaque fois à 15 h. — 13 septembre 1946.

Avis. — Jury d'examen. — Le Jury d'examen pour la médecine vétérinaire se réunira en session ordinaire du 7 au 17 octobre 1946 au Laboratoire bactériologique vétérinaire de l'Etat à Luxembourg, 57 rue de Strasbourg, pour procéder à l'examen de MM. Aloyse *Schiltges* de Mecher et Victor *Weydert* de Herborn, récipiendaires pour le premier examen du doctorat en médecine vétérinaire, et de M. Victor *Conzémius* de Mertzig, récipiendaire pour le second examen du doctorat en médecine vétérinaire.

L'examen écrit aura lieu pour tous les récipiendaires le lundi, 7 octobre, de 9 à 13 h. et de 14,30 à 18 h.
 Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Schiltges* au mardi, 8 octobre, pour M. *Weydert* au jeudi, 10 octobre, et pour M. *Conzémus* au vendredi, 11 octobre, chaque fois à 15 heures.
 Les épreuves pratiques se feront : pour M. *Schiltges* le lundi, 14 octobre, pour M. *Conzémus* le mardi, 15 octobre et pour M. *Weydert* le jeudi, 17 octobre, chaque fois à 15 heures. — 14 septembre 1946.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en sciences naturelles se réunira en session ordinaire du 23 septembre au 24 octobre 1946 dans une des salles du Lycée de garçons de Luxembourg pour procéder à l'examen de :

MM. Alex *Aschmann* de Luxembourg, Pierre *Bausch* de Eich, Jean-Jacques *Bos* de Luxembourg, Joseph *Eyschen* de Ettelbruck, Pierre *Frieden* de Mertert, Roger *Fromes* de Luxembourg, François *Gratia* de Bascharage, Norbert *Heintz* de Hollerich, Melles Celly *Hoffmann* de Berbourg, Henriette *Hoffmann* de Luxembourg, MM. Eugène *Kohn* de Belvaux, Marcel- *Lemmer* d'Esch-sur-Alzette, Jean *Majerus* de Bruxelles, Melle Louise *Mangen* de Munsbach, MM. Jacques *Mersch* de Luxembourg, Victor *Michels* de Bruxelles, Norbert *Palgen* de Thionville, Charles *Perlia* de Eich, Philippe *Reyland* de Grevenmacher, Fernand *Risch* de Remich, Amédée *Schaul* de Rodange, Paul *Schræder* de Rodange, André *Thibeau* d'Esch-sur-Alzette, Melle Marie-Rose *Thilges* de Dudelange, MM. René *Wagner* d'Esch-sur-Alzette, Edouard *Welter* de Ettelbruck, Melle Andrée *Wurth* de Dudelange, récipiendaires pour la candidature en sciences naturelles préparatoire aux études médicales et pharmaceutiques ;

Melle Albertine *Biermann* de Luxembourg, MM. Guillaume *Daubach* de Clervaux, Alexis *Hannes* de Dudelange, Melles Virginie *Reuter* de Soleuvre, Fernande *Terrens* de Dudelange, Suzanne *Weckering* de Strassen, récipiendaires pour le premier examen de la candidature en sciences naturelles préparatoire au doctorat ;

MM. Modeste *Schroblitgen* de Hamm, Joseph *Skumacher* de Wiltz, récipiendaires pour le doctorat en sciences naturelles.

L'examen écrit aura lieu pour tous les récipiendaires le lundi 23 septembre et le mardi 24 septembre, chaque fois de 9 h. à midi et de 2,30 à 5,30 h. de relevée.

Les épreuves orales sont fixées comme suit :

pour M. *Schroblitgen* au mercredi 25 septembre à 16 h. ; pour M. *Bausch* au jeudi 26 septembre à 14,15 h. ; pour M. *Heintz* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Schumacher* au vendredi 27 septembre à 16 h. ; pour M. *Risch* au samedi 28 septembre à 14,15 h. ; pour M. *Welter* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Thibeau* au lundi 30 septembre à 16,15 h. ; pour M. *Mersch* au mardi 1^{er} octobre à 14,15 h. ; pour M. *Bos* au même jour à 16,30 h. ; pour Melle *Wurth* au mercredi 2 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Aschmann* au jeudi 3 octobre à 14,15 h. ; pour M. *Wagner* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Majerus* au vendredi 4 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Kohn* au lundi 7 octobre à 16,15 h. ; pour Melle Celly *Hoffmann* au mardi 8 octobre à 14 h. ; pour Melle *Biermann* au même jour à 15 h. ; pour Melle *Weckering* au même jour à 17 h. ; pour M. *Palgen* au mercredi 9 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Daubach* au jeudi 10 octobre à 14,15 h. ; pour M. *Lemmer* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Gratia* au vendredi 11 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Perlia* au samedi 12 octobre à 14,15 h. ; pour Melle *Terrens* au même jour à 16,30 h. ; pour Melle *Mangen* au lundi 14 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Michels* au mardi 15 octobre à 16,30 h. ; pour Melle *Thilges* au mercredi 16 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Hannes* au jeudi 17 octobre à 14,15 h. ; pour M. *Fromes* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Schaul* au vendredi 18 octobre à 16,15 h. ; pour M. *Schræder* au lundi 21 octobre à 16,15 h. ; pour Melle *Reuter* au mardi 22 octobre à 14,15 h. ; pour M. *Frieden* au même jour à 16,30 h. ; pour M. *Eyschen* au mercredi 23 octobre à 16,15 h. ; pour Melle Henriette *Hoffmann* au jeudi 24 octobre à 14,15 h. ; pour M. *Reyland* au même jour à 16,30 h. — 14 septembre 1946.

Jury d'examen. — Le jury nommé par arrêté grand-ducal du 18 septembre 1946 pour procéder à l'examen de la candidature en sciences forestières en 1946 et composé de :

a) MM. Alphonse *Eichhorn* et Nicolas *Obertin*, tous les deux gardes généraux des Eaux et Forêts à Luxembourg, Alphonse *Willems*, Tony *Stein* et Henri *Thill*, tous les trois professeurs à Luxembourg, comme membres effectifs ;

b) MM. *Guillaume Rischard*, garde général à Luxembourg, Marcel *Heuertz* et Albert *Gloden*, tous les deux professeurs à Luxembourg, comme membres suppléants,

se réunira en session ordinaire, le *jeudi 10 octobre* 1946, à 11 heures du matin à l'Hôtel du Gouvernement, pour être installé et recevoir communication des pièces produites par les récipiendaires.

Le jury nommera dans son sein un président et un secrétaire.

L'examen commencera immédiatement après l'installation et aura lieu dans les bureaux de la Direction des Eaux et Forêts.

Les récipiendaires pour l'examen de la candidature devront faire parvenir leurs demandes au Ministère de l'Intérieur avant le 1^{er} octobre prochain et y joindront :

1° la quittance du receveur constatant le versement à la caisse de l'Etat d'une somme de 200 fr.;

2° les certificats et diplômes justifiant qu'ils ont subi les examens antérieurs exigés par l'art. 4 de l'arrêté grand-ducal du 15 décembre 1925 et fait les études prévues par le même article du dit arrêté ;

3° un extrait de leur acte de naissance ainsi qu'un certificat du médecin militaire de leur aptitude corporelle pour le service forestier. — 27 septembre 1946.

Avis. — Associations agricoles. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, les associations agricoles dites

Syndicat d'élevage	de Reckange/Messe	commune de	Reckange
Caisse rurale	Consdorf	»	Consdorf
Comice agricole	Alscheid	»	Kautenbach
» »	Esch/Sûre	»	Esch/Sûre
» »	Nothum	»	Mecher
» »	Rédange	»	Rédange
» »	Steinfort	»	Steinfort
Laiterie	Altrier-Hersberg	»	Bech
»	Bockholtz(Sûre)	»	Gæsdorf
»	Esch/Sûre	»	Esch/Sûre
»	Kœrich	»	Kœrich
»	Osweiler	»	Rosport
»	Rippig	»	Bech
Cercle avicole et horticole	Steinsel-Mullendorf	»	Steinsel
Coin de Terre et Foyer	Bonnevoie	»	Luxembourg
Caves Coopératives des Vignerons	Bech-Kleinmacher-Wellenstein	»	Wellenstein

ont déposé au secrétariat communal respectif l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 18 septembre 1946.

Avis. — Associations agricoles. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, les associations agricoles dites

Syndicat d'élevage	de Grosbous	commune de Grosbous
» »	Hautcharage	» Bascharage
» »	Heffange	» Heffange
» » (porcin)	Heffange.	» Heffange
» »	Mutfort	» Contern
» »	Peppange	» Roeser
» »	Weicherdange	» Clervaux
Caisse rurale	Mutfort	» Contern
» »	Rambrouch	» Folschette
Comice agricole	Breitweiler-Colbette	» Consdorf
» »	Eischen	» Hobscheid
» »	Eisenborn	» Junglinster
» »	Gasperich	» Luxembourg
» »	Hautcharage	» Bascharage
» »	Merscheid	» Putscheid
» »	Peppange	» Roeser
» »	Rammeldange	» Niederanven
/ Laiterie	Breitweiler	» Consdorf
» »	Dellen	» Grosbous
» »	Mompach	» Mompach
» »	Pratz	» Bettborn
» »	Putscheid	» Putscheid
Association arboricole	Bastendorf	» Bastendorf
Association de battage	Heffange	» Heffange
Association locale agricole	Holsthum	à Consthum
Caves Coopératives Réunies	Remich	» Remich

ont déposé au secrétariat communal respectif l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 18 septembre 1946.

Avis. — Associations agricoles. — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, les associations agricoles dites

Syndicat d'élevage	de Fentange	commune de Hespérange
» »	Hobscheid	» Hobscheid
» »	Mamer	» Mamer
» » (chevalin)	Reckange/Messe	» Reckange/Mess
» » du menu bétail	Mersch	» Mersch
Caisse rurale	Useldange	» Useldange

Comice agricole	Bascharage	commune de	Bascharage
» »	Bettborn-Platen	»	Bettborn
» »	Bettel	»	Fouhren
» »	Biwisch	»	Troisvierges
» »	Differdange	»	Differdange
» »	Frisange	»	Frisange
a »	Heiderscheidergrund	»	Heiderscheid
» »	Mecher	»	Mecher
» »	Syren	»	Weiler-la-Tour
Laiterie	Biwisch	»	Troisvierges
»	Bous	»	Bous
»	Dalheim	»	Dalheim
»	Dickweiler	»	Rosport
»	Hemstal-Zittig	»	Bech
» II	Huldange	»	Troisvierges
»	Mecher	»	Mecher
»	Niederwampach-		
	Schimpach	»	Oberwampach
»	Rodershausen	»	Hosingen
»	Rosport	»	Rosport
»	Schoos-Angelsberg	»	Fischbach
»	Steinheim	»	Rosport
»	Tadler-Ringel	»	Heiderscheid
»	Useldange	»	Useldange
»	Waldbillig	»	Waldbillig
Association de battage	Eschdorf	»	Heiderscheid
Association de battage	Frisange	»	Frisange
Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises	Luxembourg	»	Luxembourg

ont déposé au secrétariat communal respectif l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 19 septembre 1946.

Avis. — Association agricole. — Mise en liquidation. — Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, l'association agricole dite: Laiterie II de Huldange, commune de Troisvierges a déposé au secrétariat communal respectif une déclaration concernant sa mise en liquidation. — 19.9.1946.

Avis. — Association syndicale. — Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 4 au 17 octobre 1946 dans la commune de *Garnich* une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction de 11 chemins d'exploitation aux lieux-dits: «*Auf den Pillen, Auf Fohlbereich, Auf Pfaffenthal*» etc. à *Dahlem*, commune de *Garnich*.

Le plans de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de *Garnich* à partir du 4 octobre 1946 prochain.

Monsieur Alphonse *Muller*, délégué agricole à Garnich est nommé commissaire à l'enquête, Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le jeudi, 17 octobre 1946 prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle d'école à Dahlem. — 16 septembre 1946.

Avis. — Enseignement secondaire. — Par arrêté grand-ducal du 18 septembre 1946 le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à M. Auguste *Oster*, professeur au Lycée de jeunes filles de Luxembourg, mis à la retraite pour cause de limite d'âge conformément à l'art. 2 de l'arrêté grand-ducal du 25 mai 1945, modifiant la législation en matière de pension. — 20 septembre 1946.

Avis. — Assurances. — La commission d'agent d'assurance, confiée à Monsieur Alphonse *Klees* de Luxembourg-Limpertsberg par la Compagnie d'Assurance contre l'Incendie «La Bâloise» et agréée par le Gouvernement à la date du 25 octobre 1935, a été retirée. — 20 septembre 1946.

Avis. — Santé Publique.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons pendant le mois d'ôut 1946.

CANTONS	Fièvre typhoïde		Fièvre Paratyphoïde		Diphthérie		Coqueluche		Scarlatine		Variole		Affections puerpérales		Méningite infectieuse		Dysenterie		Encéphalite lethargique		Tuberculose Pulmonaire		Tuberculose autres organes		Rougeole		Poliomyélite antér. aigue		Trachome		Blennorrhagie Syphilitis		Typhus exanthémat.		Varioloïde	
	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D	M	D
Luxembg.-ville . .			1		7					6											2	1									25	7				
Luxembg.-camp.					5	1																								3	1					
Esch-s.-Alz.			4		13				4												5	2				1				20	6					
Capellen					2				1												1									3						
Mersch					1				2												1															
Diekirch					2																1	1														
Redange					2																	1														
Wiltz					1																															
Clervaux																																				
Vianden																																				
Grevenmacher . . .					2																					2										
Echternach			1		1																															
Remich			6	1																	1	1														
Totaux			12	1	36	1			13												11	6			2		1			52	15					

2 septembre 1946.

Bekanntmachung.

Anträge auf gerichtliche Todeserklärung der nachstehend aufgezählten Personen sind gestellt worden :

- Boulangier Jules*, geb. am 2.10.1898 in Malaga, gest. in Dachau am 15.2.1945.
Frau Bonnem Ella, geb. am 9.11.1888 in Saarwellingen, früher wohnhaft in Luxemburg.
Bonnem Wilma, geb. am 28.4.1922 in Saarwellingen, früher wohnhaft in Luxemburg.
Bauer Theodor, geb. am 21.3.1904 in Gladenbach, gest. in Laurahütte im Februar 1944.
Bertemes Armand, geb. am 16.4.1925 in Schifflingen, gest. in Wischny-Wolotscheck, am 16. oder 17. 12.1944.
Bidinger Nikolaus, geb. am 12.2.1920 in Syren, gest. in Tambow am 27.5.1945.
Bebing Georg, geb. am 15.10.1921 in Düdelingen, gefallen bei Stanka am 1.6.1944.
Bastian Franz, geb. am 15.12.1923 in Grevenmacher, gefallen am 20.11.1944.
Bour Marcel, geb. am 12.3.1923 in Itzig, erschossen in Kiel am 11.7.1944.
Claus Hubert-René, geb. am 21.8.1920 in Luxemburg, gefallen bei Erp./Holland im Septembre 1944.
Cruchten Emil, geb. am 22.4.1920 in Esch/Alzette, gefallen bei Pleskau am 18.2.1944.
Chenet Philippe, geb. am 26.6.1921 in Luxemburg, gest. bei Liscowate am 5.8.1944.
Engel Peter, geb. am 25.1.1926 in Luxemburg-Neudorf, gefallen bei Frankfurt/Oder am 11.2.1945.
Eichmann Max, geb. am 5.9.1874 in Essen/Ruhr, gest. in Theresienstadt am 17.12.1942.
Eichmann-Morgenstern Rosel, geb. am 10.5.1886 in Frankfurt, gest. in Theresienstadt am 21.8.1942.
Friedmann Karl, geb. am 6.12.1878 in Neunkirchen/Saarbrücken, früher wohnhaft in Luxemburg.
Fandel Ferdinand, geb. am 4.12.1924 in Esch/Alzette, erschossen in Frankfurt am 23.5.1944.
Felten Leon, geb. am 26.5.1922 in Oberpallen, erschossen in Sonnenburg am 30.1.1945.
Geiershæfer Sigismond, geb. am 17.9.1869 in Nürnberg, früher wohnhaft in Luxemburg.
Glesener Marcel, geb. am 23.11.1920 in Siebenaler, gefallen bei Saporosk am 12.9.1944.
Goldschmidt Karl, geb. am 14.1.1900 in Herlinghausen, zuletzt wohnhaft in Differdingen.
Hayum Jakob, geb. am 19.7.1908 in Cœnen, früher wohnhaft in Luxemburg.
Hochstrass Marcel Joh., geb. am 4.7.1923 in Petingen, gest. bei Alt-Thann am 12.12.1944.
Heirendt Simone Louise, geb. am 22.4.1926 in Athem, gest. zu Wittenberge am 15.3.1945.
Hopp Marcel, geb. am 4.9.1921 in Beyren, gest. in Pont de l'Arche am 24.8.1944.
Hamen Paul, geb. am 8.8.1920 in Eich, gefallen bei Monte Rasso am 12.6.1944.
Herzog Gaston, geb. am 4.6.1923 in Grevenmacher, gefallen an der Ostfront am 21.10.1944.
Hubert Roger, geb. am 26.5.1921 in Esch/Alzette, erschossen in Sonnenburg, am 29/30.1.1945.
Hayum Jakob, geb. am 19.7.1908 in Cœnen, früher wohnhaft in Mondorf
Ingwer Bernard, geb. am 3.11.1907 in Zloczow, gest. in Auschwitz im Februar 1944.
Kinmann Joseph, geb. am 15.12.1906 in Warschau, früher wohnhaft in Mondorf.
Kremer Emil, geb. am 24.12.1924 in Schifflingen, gest. in Bad Münster am 29.2.1944.
Koch Nikolaus, geb. am 5.1.1923 in Düdelingen, gest. in Erfurt am 26.5.1943.
Klasen Louis, geb. am 30.4.1917 in Ottingen, zuletzt wohnhaft in Kayl.
Kugener Karl, geb. am 22.4.1921 in Pfaffental, gefallen in Rußland am 1.7.1943.
Leib Irma, geb. am 16.2.1902 in Junglinster, früher wohnhaft in Junglinster.
Lukmanski Aron, geb. am 28.10.1889 in Witebsk, früher wohnhaft in Luxemburg.
Lukmanski-Lubinslein Frieda, geb. am 28.2.1888 in Witebsk, früher wohnhaft in Luxemburg.
Lukmanski Johanna, geb. am 17.7.1920 in Cornella del Clobregal, früher wohnhaft in Luxemburg.
Lewin Erich, geb. am 11.8.1909, früher wohnhaft in Luxemburg.
Muller Othon, geb. am 17.12.1901 in Berlinschau, früher wohnhaft in Kockelscheuer.
Marx Louis-Nikolaus, geb. am 16.9.1923 in Esch/Alzette, früher wohnhaft in Mondorf.
Pelkes Peter, geb. am 2.2.1909 in Dommeldingen, erschossen in Köln am 10.8.1944.
Risch Peter Nikolaus, geb. am 25.1.1926, gefallen bei Gústebieser-Loose am 12.2.1945.

Resch Karl, geb. am 26.5.1924 in Grevenmacher, gefallen bei Tschisti am 14.5.1944.
Scheuer Victor René, geb. am 23.8.1925 in Beringen, gest. zu Debe/Bug am 4.12.1944.
Schmit Arthur, geb. am 7.8.1923 in Düdelingen, gest. in Kirsanow im Juli 1945.
Steinbach Ferdinand, geb. am 22.8.1921 in Schifflingen, erschossen in Sonnenburg am 20.1.1945.
Stemper René, geb. am 28.11.1923 in Düdelingen, gefallen bei Kaarepere am 25.8.1944.
Schaack Nikolaus Emil, geb. am 18.8.1911 in Niederwiltz, erschossen in Sachsenhausen am 2.2.1945.
Sternberg Paul, geb. am 14.6.1910 in Luxemburg, früher wohnhaft in Luxemburg.
Susskind Hilda, geb. am 31.8.1903 in Saarbrücken, früher wohnhaft in Luxemburg.
Schrank Bernard, geb. am 4.5.1907 in Homécourt, gest. in Opotschka am 30.6.1944.
Scheuren Armand, geb. am 4.4.1922 in Luxemburg, gefallen bei Arwanice am 12.10.1943.
Thoma Camille Peter, geb. am 13.6.1887, in Petingen gest. in Bergen-Belsen Ende April 1945.
Wisofsky Walter, geb. am 3.8.1902 in Hirschdorf, gest in Férange (Lothringen) am 1.11.1944.
Weiland Johann Peter, geb. am 27.11.1913 in Volmeringen (Lothringen) zum Tode verurteilt am 8.8.1942.
Wæffler Nicolas, geb. am 14.10.1922 in Düdelingen, gefallen bei Aprilia (Italien) am 26.2.1944.
Weydert Paul, geb. am 11.1.1920 in Beggen, erschossen in Sachsenhausen am 2.2.1945.
Winkler Romain, geb. am 5.7.1923 in Stadl/Mur, früher wohnhaft in Luxemburg.

Alle Personen, welche nähere Angaben über den Tod der vorstehenden Personen machen können, sind hiermit ersucht, binnen zehn Tagen dem Innenministerium einen kurzen Bericht einzusenden. — 25.9.1946.

Avis. — Contributions. — Il est rappelé aux patrons que l'impôt sur les salaires et traitements du 3^e trimestre 1946 viendra à échéance le 10 octobre prochain et que les sommes retenues pour cette période sont à verser au plus tard à la dite date.

Les patrons qui retiennent mensuellement plus de 3.000 fr. sont tenus d'eu effectuer le versement pour le 10 du mois suivant.

Passé ces délais, ces retenues majorées des intérêts moratoires au taux de 2% et des frais de poursuites seront recouvrées par voie de contrainte.

Les patrons sont invités à déclarer à la même date les sommes retenues au bureau des Contributions compétent. — 30 septembre 1946.

Avis. — Armée. — Par arrêté grand-ducal en date du 18 septembre 1946 le capitaine de gendarmerie, major titulaire, *Joseph Gilson*, a été nommé major de l'Armée.

Par arrêté grand-ducal du même jour le lieutenant en 1^{er} faisant fonction *Jean Knaff* a été nommé lieutenant en 1^{er}. — 26 septembre 1946.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier Fél. *Jansen* à Luxembourg en date du 30 août 1946 que mainlevée pure et simple a été donnée de l'opposition formulée par exploit du même huissier le 15 juin 1946 en tant que cette opposition porte sur trente-deux obligations de l'Etat du Grand Duché de Luxembourg, émission 3½% de 1935, savoir :

1° Litt. A. Nos 346 à 357 d'une valeur nominale de dix mille francs chacune ;

2° Litt. B. Nos 3579 à 3598 d'une valeur nominale de mille francs chacune.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'art. 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 3 septembre 1945.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier Fél. *Jansen* à Luxembourg en date du 30 août 1946 qu'il a été fait opposition au paiement du capital et des intérêts ainsi qu'à la délivrance à un tiers de nouvelles feuilles-capital de trente-deux obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 3½% de 1935, savoir :

1° Litt. A. N^{os} 3579 à 3598 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;

2° Litt. C. N^{os} 346 à 357 d'une valeur nominale de dix mille francs chacune.

L'opposant prétend qu'il a été dépossédé de ces titres par l'ennemi au cours de l'occupation.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 3 septembre 1946.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier Fél. *Jansen* à Luxembourg en date du 7 septembre 1946 qu'il a été fait opposition au paiement du capital et des dividendes de dix-neuf actions de la société anonyme des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, savoir : N^{os} 33587, 33588, 33593, 33594, 36510, 46943, 46944, 48480, 59897, 59898, 124018 à 124022, 184050 et 245232 à 245234 sans désignation de valeur.

L'opposant prétend que les titres en question ont été volés en 1941 par l'occupant ennemi.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 9 septembre 1946.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier P. *Konz* à Luxembourg en date du 9 septembre 1946 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes de :

a) dix obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 5% de 1932 (florins P.B.), savoir : N^{os} 251 à 260 d'une valeur nominale de cinq cents florins P. B. chacune;

b) cinq obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 3¾% de 1934, savoir :

1° Litt. B. N^o 11812 d'une valeur nominale de cinq cents francs;

2° Litt. C. N^{os} 22763 à 22765 et 26417 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;

c) deux obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 4% de 1936, 1^{re} tranche, savoir : Litt. A. N^{os} 10375 et 10376 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;

d) trois obligations de la société anonyme des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Steinfort, émission 5% de 1918, savoir : N^{os} 29238 à 29240 d'une valeur nominale de cinq cents francs belges chacune ;

e) seize obligations de la ville de Differdange, émission 5,5% de 1934, savoir: N^{os} 1581 à 1585 et 1588 à 1598 d'une valeur nominale de mille francs chacune ;

f) treize obligations de la société anonyme des Anciens Etablissements Paul Wurth, émission 5% de 1920, savoir: N^{os} 372, 376, 377, 382, 385, 388, 394, 395, 397, 399, 401, 404 et 409 d'une valeur nominale de cinq cents francs chacune ;

g) quinze actions de la société anonyme des Chemins de Fer et Minières Prince Henri, savoir : N^{os} 21890, 23353, 23398, 23536, 23566, 23568, 23738, 23739, 23740, 27431, 33697, 61473, 61474, 67382 et 67432 d'une valeur nominale de cinq cents francs chacune ;

h) dix actions de la société anonyme des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange, St. Ingbert, Rummelange, savoir : N^{os} 2322 à 2331 d'une valeur nominale de mille francs chacune.

L'opposant prétend que les titres en question ont été confisqués par l'occupant ennemi.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 9 septembre 1946.